

ABONNEMENT

Saumur

Un an. 25 fr.
Six mois. 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

En s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 JUILLET

Elections du 28 juillet 1889

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de SAUMUR Sud

M. LE D^r BESNARD,

Vice-président de la Société des
médecins de Maine-et-Loire.

Canton de Saumur Nord-Ouest

M. THOREAU,

Ancien président du Tribunal de commerce
de Saumur.

Canton de Doué

M. BINEAU,

Maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

M. GRIGNON,

Maire de Louerre, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est

M. LOUIS RICHARD,

Avocat, ancien magistrat, docteur en droit.

Canton de Montreuil-Bellay

M. COUSCHER,

Ancien président, conseiller sortant.

Canton de Vihiers

M. LE V^{te} G. DE LA SELLE

Président du Conseil d'arrondissement
de Saumur, conseiller sortant.

M. LE D^r H. GODARD

Maire de Tigné, conseiller sortant.

LES JANISSAIRES

Une note, communiquée à titre officieux aux
journaux, nous fait connaître que le ministre de
l'intérieur, d'accord avec le préfet de police, a
décidé la création d'une brigade de cent agents
qui, placés sous une direction spéciale, seront
chargés de dissiper les rassemblements occa-
sionnés trop fréquemment par les camelots qui
chantent et qui vendent sans autorisation des
chansons outrageantes pour le gouvernement.
Ils devront appréhender au corps tout individu
qui proférerait des paroles séditieuses et, en
un mot, prévenir tout désordre sur la voie pu-
blique.

Le préfet de police s'occupe actuellement de
l'organisation de cette brigade qui ne tardera
pas, nous dit-on, à être constitué et à fonction-
ner. Nous n'en doutons point.

C'est en effet là une œuvre qui doit exciter
toute la sollicitude du gouvernement, et l'intérêt
qui le guide en cette circonstance est trop évi-
dent pour qu'il puisse y avoir de sa part la
moindre négligence.

Ce n'est pas sans doute qu'il s'agisse d'em-
pêcher de se produire ou de réprimer un délit
absolument nouveau. « Paroles séditieuses »
devant être entendues sans doute dans le sens
de propos peu sympathiques au régime actuel,
on a souvent eu à constater pareille liberté de la
part du public, surtout depuis quelques mois. Il
n'est point rare, d'autre part, d'entendre chan-
ter sur la voie publique des chansons hostiles
au gouvernement. Il est probable que les chan-
teurs des rues s'abstiendraient de composer de la
sorte leur répertoire, s'ils n'avaient remarqué
que le public a pris goût à entendre chançonner
ceux qui sont au pouvoir.

Quoiqu'il en soit, puisque c'est un délit que
de ne pas aimer le gouvernement, on avait jus-
qu'ici pensé que le personnel habituel de la po-
lice était parfaitement suffisant pour faire res-
pecter la loi à cet égard.

M. Constans en a jugé autrement puisqu'il a
estimé indispensable de constituer un corps
spécial, quelque chose d'analogue non à la
garde impériale ou à la garde royale, qui n'é-
taient employées qu'à des besognes avouables,
mais à un corps de janissaires dont on pourra
peut-être dire, comme d'un homme politique
actuellement fort en vue, qu'ils sont « capables
de tout ».

Qui déterminera d'ailleurs ce qu'il faut enten-
dre par paroles séditieuses? Les tribunaux, sans
doute; mais avant qu'ils aient prononcé, les
agents spéciaux auront apprécié de leur propre
autorité. Déjà il était entendu qu'on s'exposait
à être arrêté lorsqu'on criait: *A bas les vo-
leurs!* Il va falloir désormais se surveiller et
ne pas parler trop haut de « gredins » et de
« misérables ». Qui sait quelle interprétation
un auditeur malveillant pourrait donner à vos
paroles? — ERNEST BAUDOIN.

LES RÉVOCATIONS

M. Constans a signé lundi la révocation de
quarante-deux fonctionnaires, parmi lesquels
on compte plusieurs huissiers de cabinet, deux
sous-chefs de bureau, une trentaine d'em-
ployés de la Préfecture de la Seine et de la
Préfecture de police et quelques agents de
police.

Les journaux officieux disent que ces fonc-
tionnaires, d'ordre inférieur, « se sont com-
promis en adhérant à la faction boulangiste »
et que « le manquement à leurs devoirs a été
constaté à l'aide des pièces saisies par ordre
de la Haute Cour. »

On annonce de nouvelles révocations dans
le personnel des sous-préfets et des hauts
fonctionnaires des finances en province.

Le *Radical* dit que, dans le département de
la Seine, — et dans le ressort de la préfecture
de ce département, — la mesure atteint plus
de trente fonctionnaires.

Reste la province et l'Algérie qui, elle aussi,
fournit son contingent. Cette épuration n'a pas
été chose facile.

Les fonctionnaires, en effet, qui sont atteints,
ne dépendent pas tous, directement, du minis-
tère de l'intérieur.

Il y a, parmi eux, des secrétaires de mairie,
des commissaires de police, de simples agents,
des agents-voyers et jusqu'à des cantonniers.

On voit que l'épuration va être considéra-
ble. Le ministère se trompe s'il croit que le
terrorisme lui assurera de loyaux concours.

FAUSSE MANŒUVRE ELECTORALE

M. Constans a commis une forte bévue en
proposant à ses collègues du cabinet de fixer
au 28 juillet prochain la date des élections aux
conseils généraux. Le ministre de l'intérieur,
devenu célèbre par sa belle ceinture de pierre-
ries, croyait que le 27 juillet, veille de la date
de l'ouverture du scrutin, son compère Merlin
l'Enchanteur, président de la commission des
Neuf, lui ferait l'amabilité de déclarer le gé-
néral Boulanger, en qualité de contumace, déchu
de tous ses droits civils et politiques et par
suite inéligible.

Mais il avait mal étudié la procédure devant
la Haute Cour. Merlin l'Enchanteur ne pourra
lui rendre le petit service en question que le 6
août, et voici pourquoi: samedi prochain, 27
juillet, échoit le premier délai de dix jours,
fixé par l'assignation adressée au général Bou-
langer et à ses complices, MM. Dillon et Ro-
chefort, pour se présenter devant la Haute
Cour.

Mais il est nécessaire de faire délivrer une
seconde assignation à comparaître dans un
nouveau délai de dix jours, soit le 6 août. Ce
n'est qu'à cette dernière date que Merlin l'En-
chanteur pourra déclarer les trois prévenus en
état de contumace et les rendre inéligibles.

La question se pose de savoir si M. Constans,
en faisant annoncer la déchéance pour samedi,
par la *République française*, était de bonne
foi, ou s'il ne s'est livré qu'à une simple ma-
nœuvre électorale en vue d'effrayer les élec-
teurs des campagnes résolus à voter pour le
général.

Dans tous les cas, ce pétard aura fait long
feu, et MM. Constans et Joseph Reinach feront
bien à la prochaine manœuvre de mieux dispo-
ser leurs pompes.

INFORMATIONS

CANDIDATURES MULTIPLES

On ne peut tout prévoir!
Les ministériels n'avaient pas prévu, notam-
ment, qu'en matière électorale, on est toujours
exposé à des surprises.

Depuis que toutes les élections communales,
départementales, législatives, sénatoriales ont
le même caractère politique, si les candidats
ne peuvent être élus députés que dans une
circonscription, ils peuvent se faire élire dans
cent cantons, cinq cents communes.

C'est le cas du général Boulanger; nos mi-
nistériels ne l'avaient pas prévu.

Ils sont aujourd'hui à discuter si la loi con-
tre les candidatures multiples ne pourrait pas
s'appliquer aux élections communales et dépar-

tementales; malheureusement pour eux, le^s
termes de la loi qu'ils viennent de voter sont
formels et ne s'appliquent qu'aux élections
législatives.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux pré-
fets une circulaire pour leur donner des ins-
tructions au sujet des élections des Conseils
généraux.

On devine dans quel sens: M. Constans veut,
à tout prix, réussir. Mais son audace se brisera
contre la volonté du pays.

La date des élections est de nouveau chan-
gée. Il n'est plus question du 8 septembre. On
parle, au contraire, de retarder le plus long-
temps possible la consultation du pays.

Au milieu de ces bruits contradictoires, il est
très difficile de se prononcer, et avec un minis-
tre de l'intérieur comme M. Constans, il faut
s'attendre à des surprises.

LA TOUR D'Auvergne

Le tombeau de La Tour d'Auvergne, qui se
trouve aux environs de Neubourg, au bord
d'une route, est surmonté d'une pyramide en
pierre portant cette inscription:

*La Tour d'Auvergne, premier grenadier de
France, tué le 8 messidor an VII.*

Le tombeau contient plusieurs corps. En
raison de l'impossibilité qu'il y a de les dis-
tinguer, tous ces corps seront transportés au
Panthéon.

LE ROI DE GRÈCE A PARIS

Le roi et la reine de Grèce sont arrivés de-
puis quelques jours à Paris, afin de se rendre
à l'invitation de M. le Président de la Républi-
que.

Le roi George avait demandé qu'on ne lui fit
pas de réception officielle.

Tout s'est donc passé avec la plus grande
simplicité, et c'est à peine si une dizaine de
personnes — parmi lesquelles plusieurs chan-
celiers de l'ambassade, — attendaient l'arrivée
des souverains sur le quai de la gare.

Le roi s'est rendu directement à l'hôtel
Bristol, où des appartements lui avaient été re-
tenus.

Ajoutons que c'est le commandant Cordier,
attaché à la maison militaire du Président de
la République, qui a été désigné pour accom-
pagner le roi de Grèce pendant son séjour à
Paris.

LE CLERGÉ ET LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

Voici quels seront les résultats de la nou-
velle loi militaire pour les séminaristes, les
prêtres et tous les membres du clergé:

En temps de guerre, les séminaristes seront
versés dans le service de santé, mais, en temps
de paix, ils sont à la disposition du ministre
de la guerre, et celui-ci a promis à la majorité
républicaine qu'il les incorporerait dans des
régiments.

Dans l'année qui précédera leur passage
dans la réserve, ils seront rappelés pour qua-
tre semaines. Or, à ce moment, ils seront tous
dans les ordres sacrés.

Les prêtres sont soumis à tous les appels de la réserve et de la territoriale; de sorte qu'à certaines époques de l'année et en temps de guerre, tous ceux qui auront moins de quarante-cinq ans seront obligés de quitter leurs paroisses pour rejoindre leur régiment.

Les professeurs, les aumôniers, les religieux, tous les prêtres qui ne seront point placés dans des postes reconnus par le gouvernement comme nécessaires au culte devront faire les deux ans dont ils avaient été dispensés durant leurs études.

A cette constatation des odieuses vexations contre le clergé dissimulée dans la loi militaire, nous ajouterons ce commentaire très juste de la *Gazette de France*:

« Tant que les catholiques ne se décideront pas à lutter sur le terrain politique, ils seront persécutés par le régime républicain, dont la seule raison d'être est la guerre à l'Église.

» L'Église ne peut pas parler des formes politiques, mais nous, qui ne sommes pas condamné à la même réserve, nous disons que c'est pour n'avoir pas su défendre les formes politiques conformes à la tradition, au tempérament, à l'histoire de notre pays que les catholiques ont subi tant de désastres. Le Pape revendique avec énergie son pouvoir temporel, qui est la vraie, la seule garantie de son indépendance spirituelle. Il en est de même pour nous, catholiques français, c'est notre temporel qu'il faut revendiquer et reconquérir. Un catholique ne peut se montrer indifférent sur la question politique, car la forme entraîne le fond. Ce sont nos libertés nationales et notre droit historique, qui nous permettent seuls de protéger l'exercice public du culte. »

A L'HOPITAL BROUSSAIS

Nous lisons dans l'*Intransigeant*:

« Il s'est passé, il y a quelques jours, à l'hôpital Broussais, rue Didot, un fait véritablement odieux.

» Le 14 juillet, tandis que Paris s'illuminait et que les orchestres en plein vent faisaient joyeusement sauter les Parisiens, on amenait dans cet établissement hospitalier une malheureuse femme atteinte d'une crise nerveuse.

» L'interne de service, M. S..., se borna à examiner très sommairement la malade; puis, pour tout remède, il ordonna qu'on lui mit la camisole de force, ce qui fut fait aussitôt.

» La femme avait été placée dans la salle Gubeler. Or, la surveillante en chef de cette salle avait quitté son service à six heures du soir. La suppléante, une femme M..., voulant renchérir sur l'interne, donna à la fille de salle chargée de la surveillance pendant la nuit l'ordre écrit de n'enlever la camisole sous aucun prétexte.

» Cependant, la crise fut de courte durée et lorsqu'elle fut passée, la malade supplia qu'on la délivrât de l'instrument de torture. Plaintes, cris, pleurs, tout fut inutile. La fille de salle resta inflexible.

» A quatre heures du matin, la malheureuse râlait et ne tardait pas à rendre le dernier soupir, emprisonnée encore dans la camisole, les bras et les jambes tendus et attachés solidement à la tête et au pied du lit, et sans avoir pu obtenir un peu d'eau ou de tisane pour étancher la soif ardente de l'agonie.

» Nous relatons ces faits scandaleux après les avoir soigneusement contrôlés. Ils montrent quel cas on fait, dans les hôpitaux, des malades qui y sont envoyés et combien les Peyron et les sous Peyron, de l'Assistance publique, sont indignes de la mission qui leur est confiée. »

ÉTRANGER

S. A. I. le grand-duc Constantin Nicolaïewitch, oncle du Czar, qui a été frappé dernièrement d'une attaque de paralysie avec perte de la parole, vient d'entrer en agonie.

L'entourage du grand-duc est très inquiet et on s'attend d'un instant à l'autre à un dénouement fatal!

Cette malheureuse nouvelle n'est pas sans nous causer une sincère émotion, car le grand-duc Constantin a toujours eu la plus grande amitié pour la France.

ANGLETERRE. — *La reine Victoria*. — D'après le journal *Vanity Fair*, la santé de la reine d'Angleterre ne lui permettant plus de s'occuper des affaires du royaume, le prince de Galles serait nommé prince-régent. La reine lui abandonnerait Buckingham-palace et Windsor-castle, gardant pour elle Osborne et Balmoral. Marlborough-house pourrait ainsi servir au prince Albert-Victor, ce qui serait une difficulté résolue.

Avant la fin de la session, le prince Albert-Victor et le prince Georges de Galles prendront leurs sièges à la Chambre des lords, comme ducs de Clarence et de Kent.

ITALIE. — LE PAPE HORS DE ROME. — La *Riforma* publie un article solennel dont le but est de démontrer que l'Espagne ne doit pas recevoir le Pape et que le Pape lui-même ne doit pas s'en aller. Ce journal dit que, si le Pape partait, son but serait de provoquer la guerre contre l'Italie afin de revenir triompher. La feuille ministérielle essaye de démontrer que cette combinaison, niée énergiquement par les organes religieux, ne pourrait pas réussir. L'impression produite par cet article, ainsi que par ceux que d'autres feuilles publient dans le même sens, est que le gouver-

nement italien et M. Crispi, lui-même, ont une frayeur extrême de voir le Pape s'en aller.

Le bruit court que Léon XIII pourrait bien partir subitement et sans prévenir personne.

Le *Messagero* annonce que, par suite du bruit du départ du Pape, le ministère de l'intérieur aurait donné l'ordre à la questure d'organiser un service spécial de surveillance autour du Vatican, afin d'être prévenu si le Pape sortait secrètement.

LES PRÉPARATIFS DE L'ITALIE. — On écrit de Turin au *Scolo XIX*, de Gènes:

« Je puis vous affirmer que ces jours-ci on a poussé avec la plus grande activité les armements du côté de la frontière française.

» Ces armements sont expliqués par des nouvelles continuelles disant que de l'autre côté de la frontière, dans les départements français, on se livre à des armements de la plus haute importance.

» En attendant, vingt nouveaux canons sont prêts dans notre arsenal pour être envoyés au fort de Bard.

» Une grande quantité d'obus sont également prêts à être envoyés au fort de Fenestrelle.

» Les armements continuent sur les bords de la Dora, où l'on construit de nouveaux forts. Dès que ceux-ci seront terminés, on y enverra les munitions nécessaires. »

MENSONGES ITALIENS. — L'officier *Fracassa* accuse le gouvernement français d'entretenir en Italie l'agitation irrédentiste, dans le but de brouiller l'Italie avec l'Autriche-Hongrie.

On constate d'ailleurs depuis quelque temps une recrudescence d'injures dans la presse officielle italienne à l'égard de la France.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMBIER CONTRE BENOIST

La commune de Cheviré-le-Rouge, près Baugé, avait remis à dimanche dernier la célébration de la fête dite nationale.

Le *Ralliement* publie le compte rendu suivant:

« A cinq heures et demie, un grand banquet patriotique réunissait plus de deux cents républicains.

» Le docteur Hacque, maire de Mazé, présidait cette cérémonie à laquelle la vaillante musique de Fougeré prêtait son concours.

» A la table d'honneur avaient pris place, à côté du président: MM. Combiér, maire de Saumur, Bretault, maire de Cheviré, Bachelier, conseiller d'arrondissement, Benoist, receveur particulier à Saint-Jean de Maurienne, Huet, avoué à Baugé.

» A la fin du banquet, le docteur Hacque a

tracé un éloquent parallèle entre la France de l'ancien régime et la France moderne.

» Ce discours, vivement applaudi, n'était qu'une entrée en matière, une manière d'attacher le grelot: au fond, il s'agissait de lancer la candidature de M. Benoist à la députation. Le sous-préfet devait même être de la partie, et sans le passage de M. de Freycinet qui se rendait à Saumur et qu'un accident arrivé au train a retenu à la gare de Baugé pendant plus d'une heure, nous aurions assisté probablement à une résurrection de la candidature officielle.

» Quand le président mit en avant le nom de M. Benoist, quelques applaudissements se firent entendre. Mais bientôt de nombreux convives acclamèrent énergiquement M. Combiér, dont le républicanisme ardent est connu de tous.

» Les deux candidats ont fourni leurs explications tour à tour. M. Benoist a fait une profession de foi entièrement opportuniste. M. Combiér a démontré sans peine la nécessité de confier les destinées de la République à des hommes nouveaux énergiquement résolus à rompre avec la politique qui, depuis quinze ans de déception, a conduit les républicains au découragement et la République au bord de l'abîme.

» Le président dit que, d'après certains bruits, M. Combiér serait boulangiste. M. Combiér répond qu'il est révisionniste, parce que la Constitution de 1875 a toujours été à ses yeux l'écueil fatal où viendront échouer, tant qu'elle vivra, tous les progrès et toutes les réformes demandées par la démocratie.

» M. le docteur Hacque demande alors à l'assemblée de passer au vote. Sept ou huit mains se lèvent d'abord pour M. Benoist. Puis nombre d'assistants font remarquer que beaucoup de personnes présentes, telles que les fonctionnaires et les instituteurs invités au banquet, ne peuvent pas manifester librement leur opinion — et l'assemblée se sépare. »

La version du *Patriote de l'Ouest* diffère sensiblement; nous la donnerons demain.

Il faut voter

M. Pierre de Witt pose sa candidature au Conseil général à Cambremer, dans le Calvados. Nous croyons devoir reproduire les conseils qu'il adresse, dans l'*Écho du pays d'Auge*, à tous les électeurs, car tous, dans tous les collèges électoraux, en peuvent faire leur profit:

« Il faut voter dans les cantons où il y a des candidats conservateurs, même s'ils n'ont pas de concurrents. Il faut voter dans les cantons où les candidats républicains n'ont pas d'adversaires. Ce n'est pas une question de personne; c'est une question d'avenir!

» S'abstenir, c'est déclarer qu'on se désin-

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LÉCONTE

PREMIÈRE PARTIE

III. — LA CHASSE

Paul et Sabas avaient rejoint le groupe des chasseurs dont faisait partie M. Saint-Héliér. Ce dernier avait déjà appris, à la plupart de ses invités, l'apparition récente de la laie, et plusieurs d'entre eux s'étaient dirigés, en toute hâte, vers les parages signalés pour être le séjour des sangliers.

— Bah! laissons-les aller, dit Callois au peintre, nous avons le temps, voyez-vous bien! Les sangliers n'ont pas grand chose à craindre de tous ces petits messieurs pommadés, oh! pour ça non! Ne nous pressons pas: — qui va doucement va loin!

Et, adressant à Paul un signe furtif, il s'éloigna insensiblement, par une marche oblique, des autres chasseurs. — Le jeune homme le suivit d'un air indifférent.

Les autres invités s'étaient dispersés dans la plaine, bordée et entrecoupée de massifs d'arbres et de bois; les chasseurs marchaient lentement, les uns isolés, d'autres par groupes de deux ou trois. On entendait de divers côtés les aboiements des chiens. Derrière la chasse, encore loin, le piqueur du château, maintenant la mente à grand-peine, s'avancait avec difficulté, souvent entraîné par les limiers, parfois butant et trébuchant dans les herbes et les broussailles; on distinguait ses cris et le claquement de son fouet.

C'était une claire et fraîche après-midi d'octobre; le ciel était son azur pâle, entrecoupé à l'horizon de quelques bandes minces de stratus lilas foncé; vers le zénith, de petits cirrus blancs planaient, immobiles, pareils à des plumes légères; une gentille brise, soufflant du Nord-Est, caressait le gazon court et faisait danser les ajoncs et les bruyères; une brume imperceptible, répandue dans l'air ambiant, estompait doucement les lointains et leur imprimait une vague teinte bleuâtre.

Là-bas, Paul Aubierge et le garde s'éloignaient toujours. Déjà, ils avaient atteint une ligne de bas taillis et ils se dirigeaient, longeant la bordure, vers le Bois-des-Morts.

M. Saint-Héliér, s'attardant à regarder aussi loin que le permettaient ses mauvais yeux, si la meute arrivait, s'était peu à peu isolé des autres chasseurs. Il comptait droit vers la cavée où la laie avait été vue la veille. Tout en marchant, il avait remplacé les deux cartouches à plomb de son fusil par deux cartouches à balles. Il s'avancait droit et ferme comme un jeune homme. On voyait de loin ses jambes arpenter d'un pas régulier le gazon ras de la lande.

Paul et Callois étaient maintenant devenus invisibles, cachés aux yeux des chasseurs par une langue de forêt, s'avancant dans la plaine comme un promontoire verdoyant. M. Saint-Héliér entraînait dans le chemin creux.

Quelques minutes se passèrent ainsi. Aucune détonation d'arme à feu n'avait encore été entendue. Le piqueur était à présent tout proche.

Soudain, un coup de fusil retentit.

Presque au même instant, la laie, suivie de trois marçassins, déboucha en grognant dans la lande se dirigeant vers les bas taillis. Trois autres coups de feu la saluèrent.

La meute lâchée bondit d'abord au hasard. Puis les chiens déhârdés prirent la piste et se

précipitèrent, avec des hurlements rauques, vers la bête.

Le piqueur les excitait d'une voix enrouée et essoufflée.

— V'leau! V'leau!... ça va, chien! hardi! V'leau!

Plusieurs chasseurs accouraient de divers points.

Deux des marçassins blessés furent éventrés par des limiers. La laie, frappée à mort, fit encore quelques pas et tomba sur le côté pour ne plus se relever. En une minute, elle fut couverte par la meute.

Mais, à deux pas de là, une autre scène se passait.

Paul ne voyant pas Callois le suivre à travers la lisière clairsemée du bois, s'était retourné surpris, tout en continuant de courir vers la chasse.

Brusquement, il s'arrêta.

A trente pas de lui, le garde, muet, se tenait immobile, l'oreille au guet, retenant son haleine pour mieux écouter, le bras levé pour recommander le silence.

Il était pâle comme un mort.

D'un pas étouffé, en une minute, Aubierge fut auprès de lui.

Intéresse du sort du pays. Voter pour les candidats républicains, c'est laisser croire qu'on est satisfait.

« Électeurs conservateurs de l'arrondissement de Pont-l'Évêque (et d'ailleurs), êtes-vous satisfaits? Trouvez-vous les impôts légers? Pensez-vous que les emprunts sont trop rares? Admirez-vous M. Ferry? Excusez-vous M. Wilson? Applaudissez-vous M. Constans?

« Si vous êtes mécontents, sachez le dire! Allez voter et ne votez pas pour ceux qui ont accepté ou toléré tout ce que vous blâmez. Votez pour un des représentants du parti conservateur à la Chambre! Votez pour un des députés conservateurs du Calvados! Votez pour M. Bocher, sénateur du département! Et ne croyez pas que les voix ainsi données soient des voix perdues. Elles seront comptées dans le nombre des votants, elles peuvent amener des ballottages, elles disent clairement que vous êtes fatigués de l'exploitation et du gaspillage, que vous en avez assez, que vous en avez trop, que vous voulez qu'on vous écoute!

« Allez voter! »

LE DUEL DANS L'ARMÉE

M. de Freycinet vient de décider, par circulaire envoyée à tous les commandants de corps d'armée, que dans les cas fort rares où une rencontre les armes à la main peut être non prescrite, mais autorisée par les chefs de troupes, les combattants ne devront jamais faire usage du fleuret. Ils se serviront d'épées de combat qu'on se procurera pour la circonstance.

WILSON INSPECTEUR DE POMPIERS

Le fait se passe à Beaulieu (Indre-et-Loire). Wilson et ses acolytes débouchent sur la place de l'église.

A ce moment, le lieutenant de pompiers, qui faisait manœuvrer ses hommes, leur fait présenter les armes : huit d'entre eux font demi-tour et s'en vont. Puis après, repos, pendant lequel le lieutenant des pompiers offre, au nom de Wilson, des cigares à ses hommes. Un d'entre eux jette le cigare, avec le plus grand mépris, du côté de Wilson.

Eh bien, et l'arrêté préfectoral du 16 juillet, qui interdit aux sapeurs-pompiers toute sortie en armes, sans l'autorisation de la préfecture?

Wilson passant en revue ses fidèles pompiers, quel sujet d'opérette!

UN COMBLE!

M. Wilson a écrit, dans sa circulaire, une petite phrase qui mérite de passer à la postérité :

« Je m'efforcerais de venir en aide à l'agriculture, au commerce et à l'industrie en poursuivant une répartition plus équitable de l'impôt, et en exerçant sur nos finances départementales le contrôle le plus sévère. »

M. Wilson exerçant encore un contrôle sur les finances du pays, celle-là serait trop forte... Alors, vive Thévenet, vive Constans, vive toute la séquelle et n'en parlons plus!

Pour un comble c'est un comble!

La fièvre typhoïde à Dinan

L'épidémie qui désole la garnison de Dinan est entrée la semaine dernière dans la période aiguë : plusieurs malades ont succombé. Cependant le nombre, si attristant qu'il soit, a été fort exagéré. Depuis le début de la maladie, dix-sept cavaliers du 24^e dragons et trois du 12^e hussards sont décédés.

Le nombre des malades aujourd'hui à l'hospice est de 122.

M. le général Hanrion, commandant le 10^e corps d'armée, est arrivé à Dinan lundi dernier dans l'après-midi, par le train de 4 h. 41. Il s'est rendu à l'hospice et s'est occupé des mesures à prendre pour éviter l'encombrement des malades. D'après ses ordres, 40 convalescents ont été envoyés mardi à l'hôpital de Rennes; 29 autres sont partis jeudi pour la même destination. Une certaine quantité de lait était tenue à la disposition des malades lors de leur passage à la gare de Dol.

M. le général Hanrion a félicité les religieuses de l'hospice, l'aumônier, les médecins et les infirmiers de leur dévouement.

Il a visité les infirmeries établies dans les quartiers de cavalerie, et s'est rendu sur le champ de manœuvres où sont campées les troupes.

Plusieurs médecins militaires appartenant à divers corps d'armée et de nombreux infirmiers sont venus renforcer le personnel ordinaire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 juillet 1889.

Bourse sans animation, comme celle de la veille. Les cours du 3 0/0 se tassent un peu; on le cote à 83.50; le 4 1/2 0/0 est ferme à 104.82.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,243.75.

La Société Générale à 432.50 et la Banque d'Escompte à 504.25 restent sans mouvement.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'est négociée à 706.25.

On a donné à tous les porteurs de titres de la Compagnie de Panama un droit de souscription privilégiée dans l'émission d'obligations à lots qui sera close le 27 courant. Les avantages que tireront de cette émission les porteurs d'actions et d'obligations anciennes de la Compagnie de Panama sont réels.

Ainsi, si l'émission du 27 juillet obtient un grand succès, la tâche du liquidateur, en vue de la constitution d'une Société d'achèvement des travaux, sera singulièrement facilitée. Il sera, en effet, en position de stipuler des conditions plus avantageuses en faveur des anciens titres.

Si, au contraire, les porteurs s'abstiennent, les actions et les obligations n'auront plus rien à attendre.

Donc ils doivent souscrire, car ce n'est pas un sacrifice nouveau qu'on leur demande, puisque, par un simple versement de 103 fr., ils s'assurent la chance de lots de 500,000 fr., 250,000 fr., 100,000 fr., etc., et qu'en aucun cas le remboursement ne peut être inférieur à 400 fr. Une loi spéciale leur donne cette garantie.

En même temps, c'est pour eux le meilleur moyen d'accroître par les chances énormes de cette loterie sans précédent la possibilité de récupérer les capitaux qu'ils ont déjà déboursés. C'est donc notre opinion que toute personne doit souscrire autant de titres nouveaux qu'elle a d'actions ou d'obligations anciennes.

L'action de la Tour Eiffel est demandée à 825.

L'obligation des Chemins Economiques reste à 375.50.

INDICE CERTAIN

Quand votre langue est couverte d'un enduit muqueux, blanchâtre ou jaunâtre, quand vous ressentez une chaleur brûlante à l'estomac, ayez aussitôt recours aux *Pilules Gicquel*; elles dégageront l'estomac et les intestins de la bile et des glaires qui les tapissent. Elles vous éviteront maux de tête, étourdissements, névralgies, migraines. Très efficaces aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 357,894 Obligations à lots

DE LA COMPAGNIE DE PANAMA

REMBOURSABLE PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans, à dater du 16 août 1888, ne rapportant pas d'intérêts et faisant partie des 2 millions d'Oblig. créées en juin 1888.

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ni responsabilité de l'Etat.

Ces Obligations sont émises suivant l'autorisation donnée au liquidateur de la C^{ie} dans les conditions déterminées par la loi du 15 juillet 1889.

ELLES DONNENT DROIT A TOUS LES TIRAGES, Y COMPRIS CELUI DU 16 AOÛT 1889.

PRIX D'ÉMISSION : 105 fr., savoir :

20 f. en souscrivant; 85 f. à la répartition (du 5 au 14 août 1889)

Le remboursement à 400 fr. et le paiement des lots sont garantis par un dépôt, dans les caisses du Crédit Foncier de France, de rentes françaises ou de titres garantis par le Gouvernement français, conformément à la loi du 8 juin 1888.

Ce dépôt est administré par une Société Civile constituée entre les obligataires eux-mêmes.

La sécurité de ce dépôt est assurée par le 2^e paragraphe de l'art. 2 de la loi du 15 juillet 1889, ainsi conçu :

« Les dépôts effectués par la Société Civile, en vertu de la loi du 8 juin 1888 et de la présente loi, ne pourront être retirés et conserveront leur affectation spéciale jusqu'à complet acquittement des charges du service de garantie des lots et de remboursement du capital. »

TABLEAU DES LOTS

Du 16 août 1889 au 15 juin 1913

6 tirages par an, avec 366 lots, ensemble 3,390,000 fr., dont 3 lots de 500,000 fr. et 3 lots de 250,000 fr.

Du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement.

4 tirages par an, avec 236 lots, ensemble 2,200,000 fr., dont 2 lots de 500,000 fr. et 2 lots de 250,000 fr.

La Société Civile, d'après les déclarations du liquidateur, est propriétaire de rentes sur l'Etat et de valeurs garanties par l'Etat formant l'emploi

d'une somme de 90,293,202 fr. 53 c., indépendamment des versements à recevoir par elle sur les Obligations non libérées des précédentes émissions.

Ces rentes et valeurs sont déposées dans les Caisses du Crédit Foncier de France. Le revenu annuel desdites rentes et valeurs s'élève actuellement à 3,438,875 fr. 50 c., somme supérieure au montant annuel des lots.

Tous les porteurs d'Actions ou d'Obligations de la Compagnie de Panama auront un droit de préférence pour la souscription de 300,000 titres, sur les 357,894 compris dans la présente émission (Voir le Prospectus).

On souscrit : Samedi 27 Juillet 1889

Et dès à présent par correspondance

A Paris :

A la C^{ie} de Panama, en liq., 46, rue Caumartin;
Au Crédit Industriel et Commercial;
A la Société de Dépôts et de Comptes courants;
A la Société Générale, 54, rue de Provence;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin;

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens;
A la Banque d'Escompte de Paris, place Vantadour;

A la Banque Internationale de Paris, rue Saint-Georges;

A la Banque Transatlantique, 6, rue Auber;

A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat;

Dans leurs Bureaux de quart., Agences en Prov. et à l'Etr. et Corresp. en France et à l'Etr.

Répartition proportionnelle aux souscriptions non privilégiées.

La cote officielle sera demandée.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 4.75 le litre.

Armagnac, 50 2 » le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Là, dans le fourré, balbutia Callois d'une voix haletante, tout à l'heure, j'ai entendu un cri... Un homme! blessé sans doute!... Écoutez!

Tous deux prêtèrent l'oreille.

Rien. Pas un bruit. D'ailleurs, les exclamations des chasseurs eussent couvert d'autres sons plus faibles.

— Mon Dieu! s'écria Paul tremblant, un blessé! M. Saint-Hélière peut-être!... Il était là, tout près!... Je l'ai vu entrer dans la cavée... Courons!

En ce moment, une voix s'éleva du côté où la laie gisait inanimée, une voix joyeuse et vibrante.

— Je suis sûr d'avoir frappé une des trois bêtes, disait-elle, c'est moi qui ai tiré le premier coup de fusil!...

Cette voix était celle de M. Saint-Hélière. Aubierge et le garde tressaillèrent. Ils échangèrent un regard étrange.

Paul eut un soupir de soulagement.

Rassurés sur le sort de M. Saint-Hélière, les deux chasseurs ne s'empêchèrent pas moins de s'enfoncer sous la futaie et d'explorer soigneusement les alentours. Ils parvinrent à une sorte de petite clairière de peu d'étendue qu'ils

traversèrent. A quelques pas, dans les ronces du bas taillis clairsemé, l'œil perçant du garde aperçut un corps étendu. D'un bond, les deux hommes se trouvèrent près de lui.

Son veston fauve, couleur cuir, portait une large tache rouge à l'endroit du cœur.

A sa vue, Paul devint livide.

— Danelin! dit-il d'une voix étouffée.

Puis se redressant :

— Au secours! au secours! cria-t-il de toute sa force, en se tournant vers l'endroit où les chasseurs étaient sans doute encore rassemblés...

Callois examinait le corps silencieusement et son doigt en interrogeait en vain le pouls sans mouvement.

— Au secours! répétait le jeune homme.

— C'est inutile! dit le garde-chasse en laissant retomber le bras qu'il tenait, c'est inutile... Il est mort! Mort, hélas!... Pauvre M. Saint-Hélière!

— Que dis-tu?... M. Saint-Hélière!...

— Dame! ce n'est pas nous qui avons tué cet homme, puisque nous tournions le dos à cet endroit du bois quand nous avons tiré les sangliers... Ce n'est pas Danelin qui s'est tué lui-même, puisque les deux coups de son Le-

fauchoux sont encore chargés... Oh! pour ça, non!... Voyez vous-même!... Or, puisque j'ai entendu le cri immédiatement après avoir déchargé mes deux coups à la fois sur la laie et que j'ai tiré avant vous; puisque enfin il n'y a eu que quatre détonations, il faut nécessairement que ce soit M. Saint-Hélière qui, involontairement, a tué ce malheureux!

Paul frissonna... Puis, tout à coup :

— Sabas, dit-il, tu m'aimes, n'est-ce pas?

Eh bien, au nom de ton amitié pour moi, au nom de mon père qui te chérissait, donne-moi ta parole d'honneur que tu ne diras rien de cet... accident à la justice... Oh! donne la moi, je t'en prie! à genoux!

Le garde était profondément ému, hors de lui...

— Sur ma parole d'honneur, répondit-il, on ne saura rien!

— Tu ne diras rien?... Jure-le...

— Sur mon salut éternel, je le jure!

Et Callois leva sa grosse main tremblante vers le ciel, comme pour le prendre à témoin.

— Quand je te regarderai, n'importe dans quelle circonstance, rappelle-toi cette promesse et ce serment, dit tout bas Aubierge à Callois effaré.

— Oh! j'ai bonne mémoire!... surtout dans un pareil cas, voyez-vous bien! — Et Sabas devint songeur.

— Pas un homme au monde ne saura ce qui s'est passé, tu le promets, tu le jures!... — Le garde réfléchit.

— Je le promets, je le jure! Pas un homme...

Ici Sabas s'arrêta tout à coup.

— Hum! fit-il, il faudra bien pourtant qu'un jour j'apprenne à M. Saint-Hélière!... que je lui dise...

— Jamais, je te le défends... A lui surtout!... pas un mot!

— Soit, je vous obéirai, monsieur Paul...

Cependant ça me tracasse, voyez-vous bien!...

Car, vrai, tout à l'heure, j'ai juré trop vite!...

Enfin, tant pis! ce qui est fait est fait!... Mais, motus!... Je crois qu'on vient!... Sortons d'ici, M. Paul, sortons d'ici!...

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 21 Juillet 1889.

Versements de 183 déposants (24 nouveaux), 44,348 fr. 66.

Remboursements, 37,426 fr. 85.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

